



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2021-031

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2021

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne / POLE GESTION FISCALE

- 87-2021-04-01-00005 - Affiche désignant le conciliateur fiscal et les conciliatrices fiscales adjointes **??**(numéro interne 2021 : n° 00000026) **????** (1 page) Page 3
- 87-2021-04-01-00010 - Affiche listant les Administrateurs des Finances Publiques (AGFiP, AFiP, AFiPA) et les IP bénéficiant d'une délégation de signature de l'administratrice générale des Finances Publiques, directrice départementale des Finances Publiques du département de la Haute-Vienne(affiche) à compter du 1er avril 2021**??**Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal**??**(numéro interne 2021 : n° 00000031) **????** (1 page) Page 5
- 87-2021-04-01-00007 - Affiche listant les AFiP, les IP et IDIV bénéficiant d'une délégation de signature accordées à la conciliatrice fiscale et au conciliateur fiscal adjoint et aux conciliatrices fiscales adjointes**??**(numéro interne 2021 : n° 00000028) **??** (1 page) Page 7
- 87-2021-04-01-00006 - Arrêté portant délégation de signature à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, comme conciliateur fiscal, à compter du 1er avril 2021**??**(numéro interne 2021 : n° 00000027) **????** (2 pages) Page 9
- 87-2021-04-01-00008 - Arrêté portant délégation de signature à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, comme interlocuteur départemental à compter du 1er avril 2021**??**(numéro interne 2021 : n° 00000029) **??** (1 page) Page 12
- 87-2021-04-01-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de dispense de versement**??**(numéro interne 2021 : n° 00000032) **??** (1 page) Page 14
- 87-2021-04-01-00003 - Arrêté portant délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale**??**(numéro interne 2021 : n° 00000024) **??** (3 pages) Page 16
- 87-2021-04-01-00004 - Arrêté portant nomination de M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, comme conciliateur fiscal,**??**(numéro interne 2021 : n° 00000025) **??** (1 page) Page 20
- 87-2021-04-01-00009 - Délégation de signature en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal accordée à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint**??**(numéro interne 2021 : n° 00000030) **??** (2 pages) Page 22

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00005

Affiche désignant le conciliateur fiscal et les
conciliatrices fiscales adjointes
(numéro interne 2021 : n° 00000026)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne

Désignation du conciliateur fiscal et des conciliatrices fiscales adjointes

Au 1er avril 2021

CONCILIATEUR FISCAL

M. Eddy GAUTHIER,
administrateur des finances
publiques adjoint, conciliateur
fiscal

CONCILIATRICES FISCALES ADJOINTES

Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice
divisionnaire des finances publiques,
conciliatrice fiscale-adjointe.

Mme Michèle COLLEONI, inspectrice
divisionnaire des finances publiques,
conciliatrice fiscale-adjointe

Mme Mireille POUJAUD, inspectrice
divisionnaire des finances publiques hors
classe, conciliatrice fiscale-adjointe

Date d'affichage de la liste : 1er avril 2021

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00010

Affiche listant les Administrateurs des Finances
Publiques (AGFIP, AFIP, AFIPA) et les IP
bénéficiant d'une délégation de signature de
l'administratrice générale des Finances
Publiques, directrice départementale des
Finances Publiques du département de la
Haute-Vienne(affiche) à compter du 1er avril
2021

Délégations de signature accordées en matière
de traitement du contentieux et du gracieux
fiscal
(numéro interne 2021 : n° 00000031)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DELEGATIONS DE SIGNATURE

**LISTE DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES
ET ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS (AFIP, AFIPA)
BÉNÉFICIAINT D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,
DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE**

au 1er avril 2021

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES

<i>Nom, prénom, grade</i>	<i>Nom, prénom, grade</i>
M. Olivier CARRIZEY, administrateur des finances publiques,	M. Franck CAZENAVE, administrateur des finances publiques adjoint,
Mme Florence LECHEVALIER, administratrice des finances publiques,	M. Philippe CHEYRON, administrateur des finances publiques adjoint,
	M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint,
	M. Charles LERAY, administrateur des finances publiques adjoint,

Date d'affichage de la liste : 1er avril 2021

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00007

Affiche listant les AFiP, les IP et IDIV bénéficiant
d'une délégation de signature accordées à la
conciliatrice fiscale et au conciliateur fiscal
adjoint et aux conciliatrices fiscales adjointes
(numéro interne 2021 : n° 00000028)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES (AFIP et AFIPA), DES INSPECTEURS PRINCIPAUX ET DES INSPECTRICES DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES CHARGES DE LA MISSION DE CONCILIEUR FISCAL BÉNÉFICIAIRE D'UNE DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-VIENNE

Au 1er avril 2021

(Délégations de signature accordées au conciliateur fiscal et aux conciliatrices fiscales adjointes en matière de traitement du contentieux et du gracieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande
auprès de la Direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,
Pôle pilotage et ressources
Division Stratégie, contrôle gestion, qualité de service
31, rue Montmailler à LIMOGES

CONCILIEUR FISCAL

M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, conciliateur fiscal

CONCILIEUR FISCAL ADJOINT et CONCILIATRICES FISCALES ADJOINTES

Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, conciliatrice fiscale-adjointe.

Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, conciliatrice fiscale-adjointe

Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, conciliatrice fiscale-adjointe

Date d'affichage de la liste : 1er avril 2021

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00006

Arrêté portant délégation de signature à M. Eddy
GAUTHIER, administrateur des finances
publiques adjoint, comme conciliateur fiscal, à
compter du 1er avril 2021
(numéro interne 2021 : n° 00000027)

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE**
31, Rue Montmailler
87 043 Limoges Cedex

Limoges, le 1er avril 2021.

Arrêté portant délégation de signature au conciliateur fiscal départemental.

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 396 A et 410 à son annexe II ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu la décision du 1er avril 2021 désignant M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint en qualité de conciliateur fiscal départemental.

Décide :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, conciliateur fiscal du département de la Haute-Vienne, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département de la Haute-Vienne, dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, sur les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts, sur l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ou sur les pénalités ;

2° dans la limite de 100 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts et les intérêts moratoires prévus à l'article L. 209 du livre des procédures fiscales ;

3° dans la limite de 100 000 euros, sur les demandes gracieuses portant sur les impositions et taxes autres que celles visées au quatrième alinéa du 3ème de l'article L 247 du livre des procédures fiscales, sur les frais de poursuite mentionnés à l'article 1912 du CGI, les amendes et majorations autres que celle prévue à l'article 1730 du code général des impôts, l'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du CGI ainsi que sur les demandes de délais de paiement ;

4° sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du code général des impôts ;

5° dans la limite de 150 000 euros, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article L. 247 et aux articles R 247-10 et R 247-11 du livre des procédures fiscales ;

6° sur les contestations relatives aux procédures de poursuite diligentées à l'encontre du contribuable dans le respect des dispositions des articles R*281-1 et suivants du LPF.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00008

Arrêté portant délégation de signature à M. Eddy
GAUTHIER, administrateur des finances
publiques adjoint, comme interlocuteur
départemental à compter du 1er avril 2021
(numéro interne 2021 : n° 00000029)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
31, Rue Montmailler
87 043 Limoges Cedex

Limoges, le 1er avril 2021.

Nomination de l'interlocuteur départemental de la Haute-Vienne

À compter du 1er avril 2021, M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, est nommé dans la fonction d'interlocuteur départemental en matière de contrôle fiscal de la Haute-Vienne.

A Limoges, le 1er avril 2021.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00011

Arrêté portant délégation de signature en
matière de dispense de versement
(numéro interne 2021 : n° 00000032)

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31, Rue Montmailler
87 043 Limoges Cedex**

Limoges, le 1er avril 2021

Arrêté portant délégation de signature

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 15 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 431 à son annexe III.

Arrête :

Article 1. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure au nom de la Directrice départementale des finances publiques, aux agents dont les noms suivent :

M. Olivier CARRIZEY, Administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ;

Mme Florence LECHEVALIER, Administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources ;

Article 2.- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

A Limoges, le 1er avril 2021,

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00003

Arrêté portant délégations spéciales de signature
pour le pôle gestion fiscale
(numéro interne 2021 : n° 00000024)



Limoges, le 1er avril 2021

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE
PÔLE PILOTAGE – RESSOURCES
Division Stratégie, Contrôle de gestion et Qualité de service
31, rue Montmailler
87 043 LIMOGES Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination, promotion, détachement et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques, relatif à la nomination de Mme Véronique GABELLE, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques du Limousin et de la Haute-Vienne ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2020 fixant au 23 mars 2020, la date d'installation de Mme Véronique GABELLE, administratrice générale des finances publiques, dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle gestion fiscale, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour le pôle gestion fiscale

- M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, en tant que responsable par intérim du pôle gestion fiscale pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par le pôle.

1. Pour la division fiscalité des particuliers et des professionnels, missions foncières et patrimoniales :

- Mme Mireille POUJAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division.

- Mme Delphine BELIS, inspectrice des finances publiques, pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à sa mission.

- M. Daniel ROUAN, inspecteur des finances publiques, pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à sa mission.

2. Pour la division des affaires juridiques et du contentieux et le pôle juridictionnel :

- Mme Véronique ALLABRUNE, inspectrice divisionnaire des finances publiques experte, responsable de la division, avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par la division des affaires juridiques et du contentieux et le pôle juridictionnel.

Affaires juridiques et contentieux administratif et juridictionnel d'assiette :

- Mme Marie-Sophie CHARLEMAGNE, inspectrice des finances publiques

- Mme Martine CRETOUX BAYARD, inspectrice des finances publiques

- Mme Françoise DUGUET, inspectrice des finances publiques

- Mme Florence EVRARD, inspectrice des finances publiques

- M. Philippe LOGANADIN, inspecteur des finances publiques,

pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à leur mission.

3. Pour la division du recouvrement des créances publiques :

- Mme Michèle COLLEONI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division avec les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires traitées par sa division, les délais de paiements pour les dossiers de recettes non fiscales inférieurs à 20 000 € et n'excédant pas une durée de 12 mois, les décisions de remises gracieuses pour les dossiers de recettes non fiscales d'un montant inférieur à 3 000 euros.

Pilotage, animation et suivi du recouvrement (amiable, forcé)- Contentieux du recouvrement :

- M. Frédéric DAUVERGNE, inspecteur des finances publiques
- Mme Julie RENAUX, inspectrice des finances publiques
pour la signature des courriers simples et des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à leur mission.

- Mme Sandrine ROUSSELY, inspectrice des finances publiques,
pour la signature des courriers simples des bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à sa mission, des délais de paiements pour les dossiers de recettes non fiscales inférieurs à 5000 € et n'excédant pas une durée de 12 mois, des décisions de remises gracieuses pour les dossiers de recettes non fiscales d'un montant inférieur à 500 euros.

- Mme Béatrice FRANÇOIS, contrôleuse des finances publiques, pour la signature des délais de paiements pour les dossiers de recettes non fiscales inférieurs à 2000 € et n'excédant pas une durée de 12 mois et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine ROUSSELY, les bordereaux de demande ou de transmission des pièces relatifs à sa mission.

4. Pour le service du contrôle fiscal :

- M. Olivier NONY, inspecteur des finances publiques,
- M. Jean-Marc VERGNAUD, inspecteur des finances publiques,
pour les actes relatifs à l'activité de leur service.

Article 2 : Cette décision prend effet le 1er avril 2021.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00004

Arrêté portant nomination de M. Eddy
GAUTHIER, administrateur des finances
publiques adjoint, comme conciliateur fiscal,
(numéro interne 2021 : n° 00000025)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-VIENNE**
31, Rue Montmailler
87 043 Limoges Cedex

Limoges, le 1er avril 2021.

Nomination du conciliateur fiscal

À compter du 1er avril 2021, M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, est nommé dans la fonction de conciliateur fiscal du département de la Haute-Vienne.

A Limoges, le 1er avril 2021.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE

Direction Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

87-2021-04-01-00009

Délégation de signature en matière de
traitement du contentieux et du gracieux fiscal
accordée à M. Eddy GAUTHIER, administrateur
des finances publiques adjoint
(numéro interne 2021 : n° 00000030)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Limoges, le 1^{er} avril 2021.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DE LA HAUTE -VIENNE
31 rue Montmailler
87 043 LIMOGES CEDEX
Tél. : 05-55-45-69-00
Fax : 05-55-77-80-12

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SERVICES DE DIRECTION

L'administratrice générale des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Eddy GAUTHIER, administrateur des finances publiques adjoint, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 150 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Haute-Vienne et affiché dans les locaux du service où exercent les agents délégués.

Fait à Limoges, le 1^{er} avril 2021.

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne,**

Véronique GABELLE